

DELIBERATION : 2022-03-05

OBJET : Partenariat pour la candidature à l'AMI Régional « Contrat Stations 2030 »

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un juin à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :
IACOBBI Christophe

Allos :
LANTELME Michel
PELLISSIER Stéphane

Angles :
BAC Aimé

Annot :
COZZI Marion
FENOUIL Jean
MAZZOLI Jean
RIGAULT Philippe

Barême :
CHABAUD Jean-Louis
VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

Braux :

Castellane :
LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
MARANGES Philippe
GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sausses :
CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :
VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

Entrevaux :
GUIBERT Lucas

La Garde :
LAUGIER Joël

La Mure Argens :
DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :
BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :
MARTORANO Robert

Le Fugeret :
PESCE André

Méailles :
PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :
COULLET Alain

Peyroules :
CLUET Frédéric

Rougon :

Saint André les Alpes :
PRATO Serge
VACCAREZZA Francine
GERIN-JEAN François

Saint Benoit:
LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :
COLLOMP Thierry

Saint Lions :
ISNARD Madeleine

Saint Pierre :
PATRICOLA Sauveur

Sausses :
MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :
LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :
SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :
OTTO-BRUC Thierry

Ubrave:
ROUSTAN Claude

Val de Chalvagne:

Vergons :
JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. BIANCO Philippe ayant donné pouvoir à M. PELLISSIER Stéphane; Mme FALASHI Sandra ayant donnée pouvoir à Mme COZZI Marion; M. COLLOMP Gérard ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donnée pouvoir à M. LIPERINI Bernard; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ;Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à Mme BIZOT GASTADLI Michèle ; Mme SURLE GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir à M. DELSAUX Alain ; M. COTTON Daniel ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas; M. DONNINI Gérard ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. BONIFASSI Eric ayant donné pouvoir à M. GUIBERT Lucas ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme GIRAUD Sophie ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : M. GARNIER Brice ; Mme RALL Evelyne ; M. BARBAROUX Christophe ; M. GAGLIO Baptiste ; M. AUDIBERT Jacques ; Mme CHAILLAN Alix ; M. DURAND Gilles ; M. BICHON Bruno ; Mme ONCINA Anabel ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Partenariat pour la candidature à l'AMI Régional « Contrat Stations 2030 »

Exposé

La région SUD-PACA accompagne financièrement les stations de montagne et leurs bassins de vie afin de maintenir et développer leurs activités.

Dès 2015, la Région s'est engagée dans une politique de la montagne comprenant un volet spécifiquement dédié à l'accompagnement des stations. Ce volet s'est structuré notamment autour des Contrats « Stations de demain » sur la période 2016-2020, destinés à relancer les dynamiques d'investissements en stations de montagne. En 2021 ce dispositif a été reconduit par la Région de façon transitoire pour une année.

En 2022, la Région a souhaité se réengager dans une démarche contractuelle pluriannuelle visant à soutenir l'investissement en faveur de l'innovation énergétique et de la neutralité carbone à l'horizon 2030 des domaines skiables. La Région souhaite ainsi renouveler son accompagnement financier aux stations et à leur écosystème valléen et participer à la diversification de leurs activités touristiques à l'année, au travers du dispositif « Contrat Stations 2030 ». Ce dernier se matérialise par un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) en direction des territoires de projet des Alpes du Sud qui offre la possibilité aux territoires candidats de renforcer, améliorer et/ou moderniser l'offre de leurs stations de montagne et de leurs territoires d'ancrage.

Saisissant cette opportunité, le Département des Alpes de Haute-Provence a proposé de porter une candidature collective à l'AMI « Stations 2030 ». Celle-ci associe, outre le Département des Alpes de Haute-Provence, les intercommunalités Provence Alpes Agglomération, la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon, la Communauté de Communes Pays de Forcalquier – Montagne de Lure et leurs communes porteuses de projet, le Syndicat mixte du Val d'Allos, le Syndicat mixte d'aménagement de Pra-Loup ainsi que la Commune d'Uvernet-Fours, support du site alpin de PraLoup.

Ces territoires se rassemblent aujourd'hui autour de projets divers mais d'une ambition commune de développement, à même de répondre à l'ensemble des enjeux auxquels ceux-ci sont et seront confrontés, dans un contexte de changement climatique, d'évolution des attentes et des comportements des clientèles touristiques.

Si la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon s'est engagée techniquement sans attendre dans la contribution à cette démarche de candidature portée par le Département, il revient au conseil communautaire d'en décider de la poursuite et de formaliser ou non cette adhésion à cette démarche collective permettant de bénéficier de financements régionaux dédiés.

Décision :

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **DE POURSUIVRE** la dynamique engagée au côté du Conseil Départemental des Alpes de Haute Provence et d'accompagner avec l'ensemble des partenaires la mise en œuvre de la réponse commune à l'appel à manifestation d'intérêt régional « Contrat stations 2030 » ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 21 juin 2022
Le Président,



Maurice LAUGIER